



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Objet :

### AFFECTATION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le sept octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 18(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS ( arrivée à 19h35 pour voter la délibération n°3), Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR( arrivé à 19h27 pour voter la délibération N°2), Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (jusqu'à 20h15), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS

**Ont donné pouvoir : 6(7)**

Bertrand MENIGAULT	à	Caroline de SAZILLY
Charlotte LOGEAIS	à	Jacques ALEXIS
Caroline BOUIS	à	Eric VERSPIEREN (jusqu'à 19h35)
Maelys LUXOR	à	Frederic GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN (à parti de 20h15)
Claude JAMATI	à	Claude MAQUIS

**Absent : 1**

Mathieu BELKEBIR-arrivée à 19h27 (vote de la délibération n°2)

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Vincent CLAUDIERE

---

**EN EXERCICE : 27      PRESENTS : 21      REPRESENTES : 6      VOTANTS : 27**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

VU la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2022.134 du 14 avril 2022 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 ;

**CONSIDERANT** le marché public de travaux pour la rénovation énergétique de quatre bâtiments municipaux conclu avec la société ENERCHAUF pour un montant de 246 747.60€ HT,

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

**DE SOLLICITER** la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 29 471€ dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2022 pour financer les travaux de rénovations énergétique de quatre bâtiments municipaux,

**DE PRECISER** que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 12 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

**D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'obtention du fond de concours,

Pour copie conforme,  
Fait à BAILLY, le 13 octobre 2022

  
  
Jacques ALEXIS  
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le 02/11/2022